

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001094-206

Date : 7 mai 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

GEORGE MICHAEL DIGGS
Demandeur

C.
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

**JUGEMENT AUTORISANT DE MODIFIER
LA DEMANDE D'AUTORISATION**

[1] Le demandeur requiert l'autorisation de produire sa *Modified application for authorization*.

[2] Il s'agit essentiellement de préciser l'une des conclusions recherchées, celle qui concerne la description du groupe.

[3] Déjà, les paragraphes 5 et 6 de la demande initiale identifient un groupe principal et un sous-groupe. Les membres du sous-groupe se distingueraient par un diagnostic de trouble mental (« *mental disorder* »), en plus de leur isolement cellulaire.

[4] Mais les conclusions recherchées omettent jusqu'à maintenant de mentionner ce sous-groupe, d'où la modification envisagée.

[5] Le Procureur général du Québec s'en rapporte à la justice¹.

¹ Courriel de Me Jean, 6 mai 2021, versé au dossier.

[6] Cette modification élimine une ambiguïté. Elle ne soulève aucune difficulté quant à la tenue de l'audience sur la demande d'autorisation, convoquée les 1^{er} et 2 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **ACCUEILLE** la demande pour permission;

[8] **ORDONNE** au demandeur de produire sa demande d'autorisation modifiée conforme à l'Annexe A, dans les 10 jours de la date du présent jugement;

[9] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Clara Poissant-Lespérance
Me Marianne Dagenais-Lespérance
Me André Lespérance
TRUDEL, JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats pour le demandeur

Me Emmanuelle Jean
Me Nancy Brulé
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocats pour le défendeur

Date d'audience : Sur échange de courriels